

LE COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÈGLEMENT AMIABLE DES DIFFÉRENDS OU LITIGES RELATIFS AUX MARCHÉS PUBLICS DE MARSEILLE

Président : Monsieur Jacques LEGER
Conseiller d'Etat honoraire

Vice-président : Monsieur Bernard DEBRUYNE
Président de section de Chambre régionale des comptes

1. Quel est son ressort territorial ?

Bouches-du-Rhône, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Vaucluse, Haute-Corse, Corse-du-Sud, Hérault, Aude, Gard, Lozère, Pyrénées-Orientales, Alpes-Maritimes, Var.

2. Quelles sont ses coordonnées ?

Préfecture de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur
Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)

CCIRA de Marseille
Place Félix Baret
CS 80001
13282 MARSEILLE Cedex 06

Secrétariat du comité : Catherine PIETRI

Courriel: catherine.pietri@paca.gouv.fr

Tél. : 04.84.35.45.54